



## Kit siège

### Groupe de déplacement Groundsmaster® série 3200 ou 3300

N° de modèle 31980—N° de série 400000000 et suivants

N° de modèle 31981—N° de série 400000000 et suivants

N° de modèle 31982—N° de série 400000000 et suivants

## Instructions de montage

# Montage

# 1

## Préparation de la machine

Aucune pièce requise

### Procédure

1. Garez la machine sur un sol plat et horizontal.
2. Serrez le frein de stationnement.
3. Abaissez l'unité de coupe.
4. Coupez le moteur et enlevez la clé.
5. Débranchez la batterie ; voir la section Entretien du système électrique dans le *Manuel de l'utilisateur*.

# 2

## Montage du siège sur le groupe de déplacement

Pièces nécessaires pour cette opération:

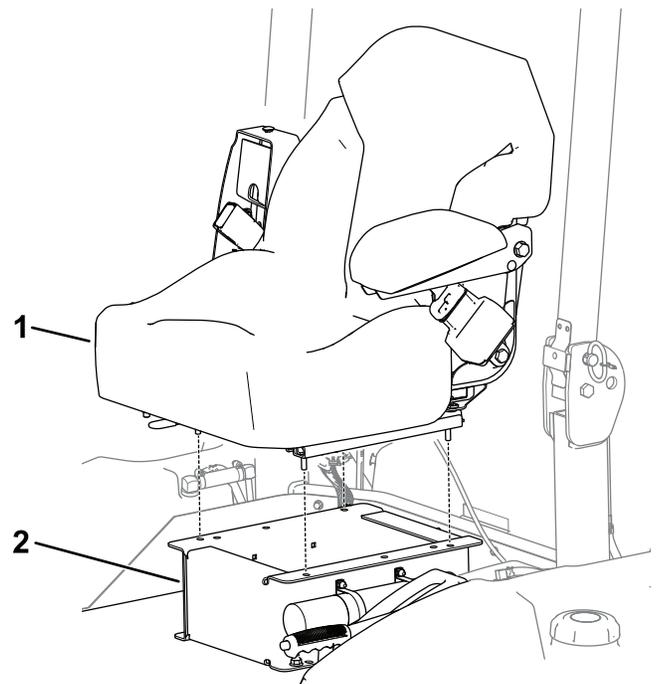
|   |   |
|---|---|
| 4 | Boulon  |
| 8 | Écrou   |
| 1 | Plaque  |
| 1 | Faisceau de câblage du contacteur de siège                |
| 1 | Faisceau de siège pneumatique (modèle n° 31982 seulement) |

### Positionnement du siège

1. Déposez la console de la base du siège et conservez les écrous.

**Important:** Soutenez la console après avoir déposée pour qu'elle ne pince pas les câbles et les fils et ne pende pas au bout.

2. Reliez l'extrémité du faisceau du contacteur du siège étiquetée P2 (Seat Switch) au connecteur du contacteur du siège situé sous le siège.
3. Alignez les goujons du sièges sur les trous dans la base du siège (Figure 1).



g299316

Figure 1

Modèle n° 31980 montré

1. Siège
2. Socle du siège



## Acheminement du faisceau de câblage

**Remarque:** Les modèles n° 31980 et 31981 sont équipés d'un faisceau de câblage : le faisceau du contacteur du siège. Le modèle n° 31982 est équipé de 2 faisceaux de câblage : le faisceau du contacteur du siège et le faisceau du siège pneumatique.

- **Installation du faisceau du contacteur du siège :**

1. Faites passer le faisceau du contacteur du siège entre le siège et sa base, et dirigez-le vers le faisceau de la machine (Figure 2).
2. Reliez l'extrémité du faisceau du contacteur du siège étiquetée P1 (Main Harness) à l'extrémité du faisceau de la machine étiquetée P11 (Seat Switch).

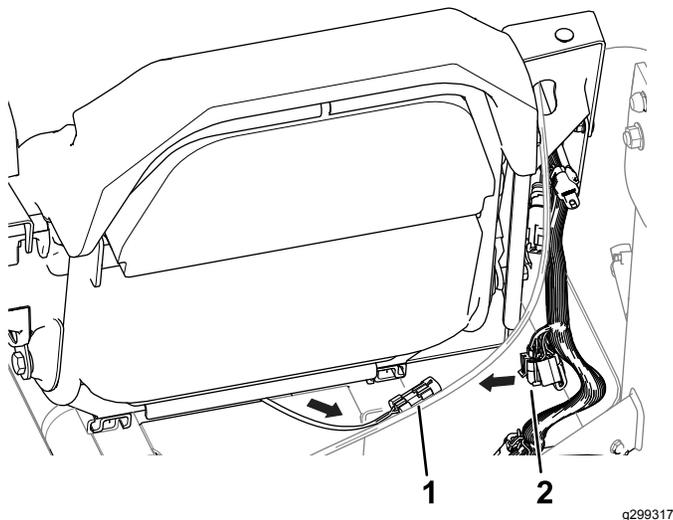


Figure 2

1. Faisceau de câblage du contacteur de siège
2. Faisceau de câblage de la machine

- **Installation du faisceau du siège pneumatique (modèle n° 31982 seulement) :**

Reliez l'extrémité du faisceau du siège pneumatique à l'extrémité du faisceau de la machine étiquetée P08 (Opt. Air Ride Seat).

## Dernières opérations d'installation

1. Fixez le siège sur sa base avec 4 écrous (Figure 3).

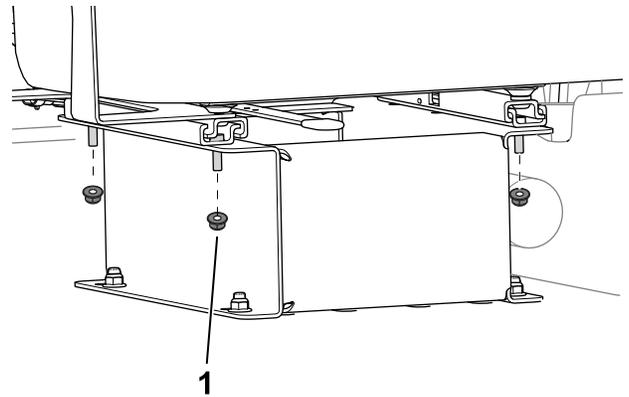


Figure 3

g299346

1. Écrou

2. Placez la console sur le support du siège (encadré A de la Figure 4).

Modèles n° 31900, 31901, 31907 et 31909 : vérifiez que le câble d'accélérateur est positionné dans l'espace du support du siège au-dessus du faisceau de câbles (encadré A de la Figure 4).

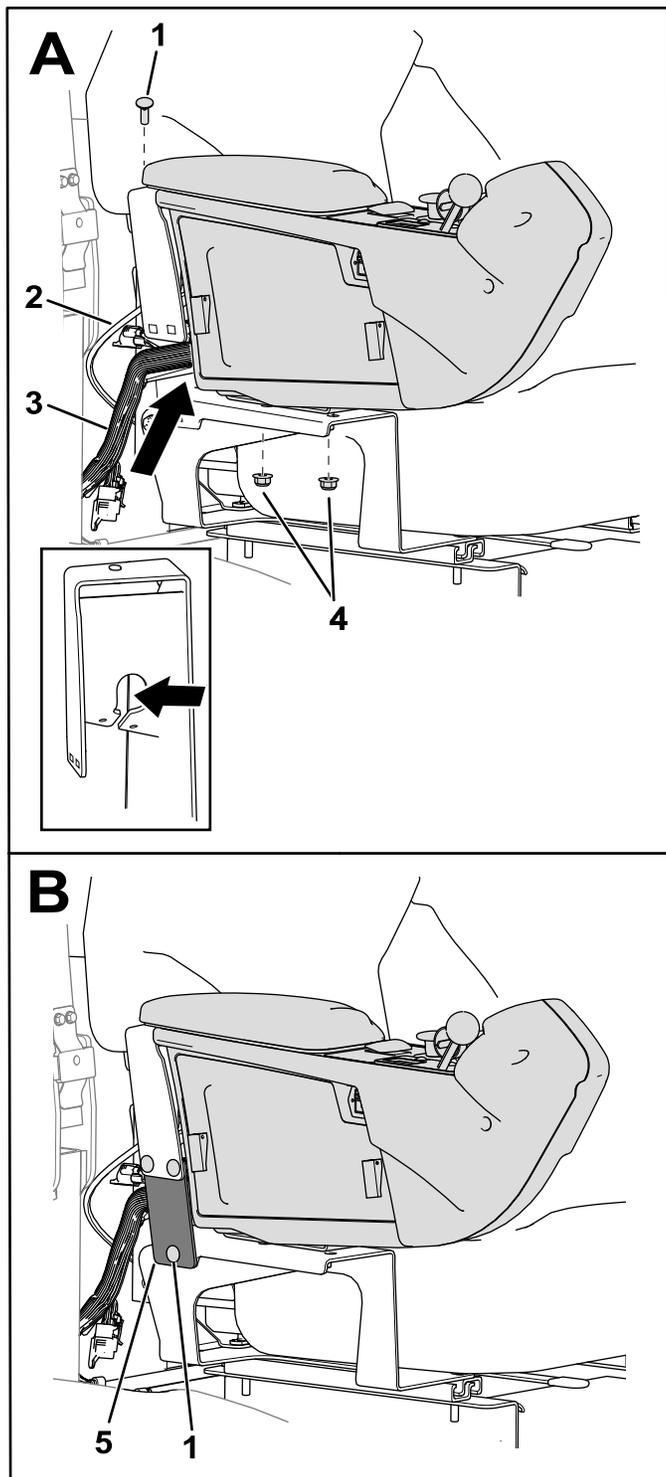


Figure 4

g299331

- |                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| 1. Boulon de carrosserie             | 4. Écrous |
| 2. Câble d'accélérateur              | 5. Plaque |
| 3. Faisceau de câblage de la machine |           |

- Fixez la console au support de siège avec les écrous existants [retirés sous [Positionnement du siège \(page 1\)](#)], ainsi qu'un boulon de carrosserie et un écrou (encadré A de la [Figure 4](#)).

Serrez le boulon de carrosserie et son écrou, puis serrez les écrous existants sur les goujons de la console.

- Fixez la plaque au support de siège avec 3 boulons de carrosserie et 3 écrous (encadré B de la [Figure 4](#)).

## 3

### Branchement de la batterie

Aucune pièce requise

#### Procédure

Rebranchez la batterie ; voir la section Entretien du système électrique dans le *Manuel de l'utilisateur*.

# Vue d'ensemble du produit

## Commandes

### Levier de réglage avant/arrière

Utilisez le levier de réglage avant/arrière pour modifier la position avant ou arrière du siège.

- **Modèle n° 31980** : poussez le levier vers la gauche (Figure 5), déplacez le siège à la position qui vous convient, puis relâchez le levier pour bloquer le siège à cette position.
- **Modèle n° 31981 et 31982** : levez le levier pour débloquer le siège (Figure 6), déplacez le siège à la position qui vous convient, puis relâchez le levier pour bloquer le siège à cette position.

**Important:** Le levier de verrouillage doit bloquer le siège de l'utilisateur à la position voulue. Le siège ne doit pas avancer ni reculer quand il est verrouillé en position.

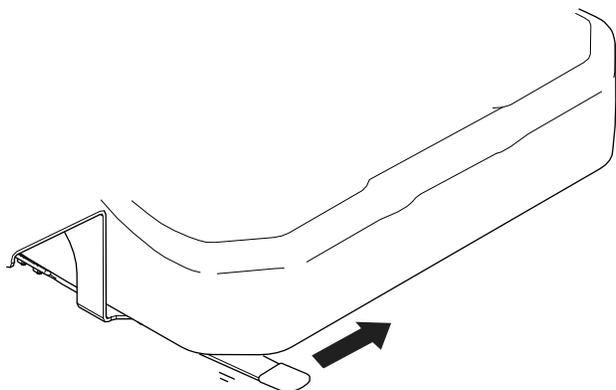


Figure 5

g300242

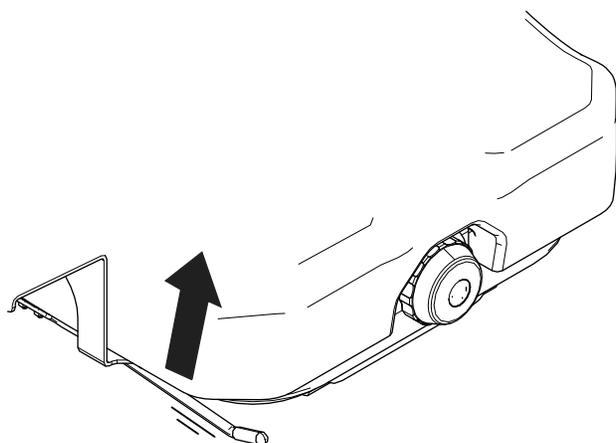


Figure 6

Modèle n° 31981 montré

g299349

### Bouton de réglage selon le poids de l'utilisateur

Modèle n° 31981 seulement

Tournez le bouton (Figure 7) à la position correspondant à votre poids (kg).

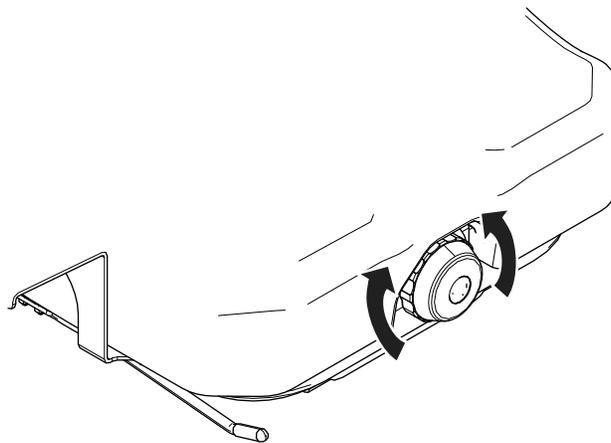


Figure 7

g299348

### Commande de réglage de la suspension

Modèle n° 31982 seulement

Poussez la commande (Figure 8) vers la gauche ou la droite pour régler le degré d'amortissement de la suspension.

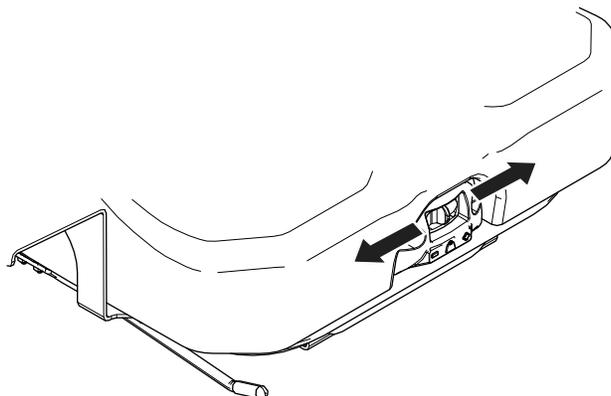


Figure 8

g299347

**Remarques:**

**Remarques:**

## **Déclaration de confidentialité EEE/R-U**

### **Utilisation de vos renseignements personnels par Toro**

La société The Toro Company (« Toro ») respecte votre vie privée. Lorsque vous achetez un de nos produits, nous pouvons recueillir certains renseignements personnels vous concernant, soit directement soit par l'intermédiaire de votre société ou concessionnaire Toro local(e). Toro utilise ces données pour s'acquitter d'obligations contractuelles, par exemple pour enregistrer votre garantie, traiter une réclamation au titre de la garantie ou vous contacter dans l'éventualité d'un rappel de produit, mais aussi à des fins commerciales légitimes, par exemple pour mesurer la satisfaction des clients, améliorer nos produits ou vous transmettre des informations sur les produits susceptibles de vous intéresser. Toro pourra partager les données personnelles que vous lui aurez communiquées avec ses filiales, concessionnaires ou autres partenaires commerciaux dans le cadre de ces activités. Nous pouvons aussi être amenés à divulguer des données personnelles si la loi l'exige ou dans le cadre de la cession, de l'acquisition ou de la fusion d'une société. Nous ne vendrons jamais vos données personnelles à aucune autre société aux fins de marketing.

### **Conservation de vos données personnelles**

Toro conservera vos données à caractère personnel aussi longtemps que nécessaire pour répondre aux fins susmentionnées et conformément aux dispositions légales applicables. Pour plus de renseignements sur les durées de conservation applicables, veuillez contacter [legal@toro.com](mailto:legal@toro.com).

### **L'engagement de Toro en matière de sécurité**

Vos données à caractère personnel peuvent être traitées aux États-Unis ou dans tout autre pays où la législation concernant la protection des données peut être moins rigoureuse que celle de votre propre pays de résidence. Chaque fois que nous transférerons vos données personnelles hors de votre pays de résidence, nous prendrons toutes les dispositions légales requises pour mettre en place toutes les garanties nécessaires visant à la protection et au traitement sécurisé de vos données.

### **Droits d'accès et de rectification**

Vous pouvez être en droit de corriger ou de vérifier vos données personnelles, ou encore de vous opposer au traitement de vos données, ou d'en limiter la portée. Pour ce faire, veuillez nous contacter par courriel à [legal@toro.com](mailto:legal@toro.com). Si vous avez la moindre inquiétude concernant la manière dont Toro a traité vos renseignements, nous vous encourageons à nous en faire part directement. Veuillez noter que les résidents européens ont le droit de porter plainte auprès de leur Autorité de protection des données.



## La garantie Toro

Garantie limitée de 2 ans ou 1 500 heures

### Conditions et produits couverts

The Toro Company et sa filiale, Toro Warranty Company, en vertu de l'accord passé entre elles, certifient conjointement que votre produit commercial Toro (« Produit ») ne présente aucun défaut de matériau ni vice de fabrication pendant une période de deux ans ou 1 500 heures de service\*, la première échéance prévalant. Cette garantie s'applique à tous les produits à l'exception des Aérateurs (veuillez-vous reporter aux déclarations de garantie séparées de ces produits). Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, nous nous engageons à réparer le Produit gratuitement, frais de diagnostic, pièces, main-d'œuvre et transport compris. La période de garantie commence à la date de réception du Produit par l'acheteur d'origine.  
\* Produit équipé d'un compteur horaire.

### Comment faire intervenir la garantie

Il est de votre responsabilité de signaler le plus tôt possible à votre Distributeur de produits commerciaux ou au Concessionnaire de produits commerciaux agréé qui vous a vendu le Produit, toute condition couverte par la garantie. Pour obtenir l'adresse d'un Distributeur de produits commerciaux ou d'un Concessionnaire agréé, ou pour tout renseignement concernant vos droits et responsabilités vis-à-vis de la garantie, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

Toro Commercial Products Service Department  
Toro Warranty Company  
8111 Lyndale Avenue South  
Bloomington, MN 55420-1196, États-Unis  
+1-952-888-8801 ou +1-800-952-2740  
Courriel : commercial.warranty@toro.com

### Responsabilités du propriétaire

En tant que propriétaire du Produit, vous êtes responsable des entretiens et réglages mentionnés dans le *Manuel de l'utilisateur*. Les réparations du produit nécessaires parce que les entretiens et réglages exigés n'ont pas été effectués ne sont pas couvertes par cette garantie.

### Ce que la garantie ne couvre pas

Les défaillances ou anomalies de fonctionnement survenant au cours de la période de garantie ne sont pas toutes dues à des défauts de matériaux ou des vices de fabrication. Cette garantie ne couvre pas :

- Les défaillances du produit dues à l'utilisation de pièces qui ne sont pas d'origine ou au montage et à l'utilisation d'accessoires ajoutés ou modifiés d'une autre marque.
- Les défaillances du Produit dues au non respect du programme d'entretien et/ou des réglages recommandés.
- Les défaillances du Produit dues à une utilisation abusive, négligente ou dangereuse.
- Les pièces sujettes à l'usure pendant l'utilisation qui ne sont pas défectueuses. Par exemple, les pièces consommées ou usées durant le fonctionnement normal du Produit, notamment mais pas exclusivement : plaquettes et garnitures de freins, garnitures d'embrayage, lames, cylindres, galets et roulements (étanches ou graissables), contre-lames, bougies, roues pivotantes et roulements, pneus, filtres, courroies, et certains composants des pulvérisateurs, notamment membranes, buses et clapets antiretour.
- Les pannes causées par une influence extérieure comprennent, sans y être limités, les conditions atmosphériques, les pratiques de remisage, la contamination, l'utilisation de carburants, liquides de refroidissement, lubrifiants, additifs, engrais, eau ou produits chimiques non agréés.
- Les défaillances ou mauvaises performances causées par l'utilisation de carburants (essence, gazole ou biodiesel par exemple) non conformes à leurs normes industrielles respectives.
- Les bruits, vibrations, usure et détérioration normaux. L'usure normale comprend, mais pas exclusivement, les dommages des sièges dus à l'usure ou l'abrasion, l'usure des surfaces peintes, les autocollants ou vitres rayés.

### Pays autres que les États-Unis et le Canada

Pour les produits Toro exportés des États-Unis ou du Canada, demandez à votre distributeur (concessionnaire) Toro la police de garantie applicable dans votre pays, région ou état. Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait des services de votre distributeur, ou si vous avez du mal à vous procurer des renseignements sur la garantie, contactez un centre de réparation Toro agréé.

### Pièces

Les pièces à remplacer dans le cadre de l'entretien courant seront couvertes par la garantie jusqu'à la date du premier remplacement prévu. Les pièces remplacées au titre de cette garantie bénéficient de la durée de garantie du produit d'origine et deviennent la propriété de Toro. Toro se réserve le droit de prendre la décision finale concernant la réparation ou le remplacement de pièces ou ensembles existants. Toro se réserve le droit d'utiliser des pièces remises à neuf pour les réparations couvertes par la garantie.

### Garantie de la batterie ion-lithium à décharge complète

Les batteries ion-lithium et à décharge complète disposent d'un nombre de kilowatt-heures spécifique à fournir au cours de leur vie. Les techniques d'utilisation, de recharge et d'entretien peuvent contribuer à augmenter ou réduire la vie totale des batteries. À mesure que les batteries de ce produit sont consommées, la proportion de travail utile qu'elles offrent entre chaque recharge diminue lentement jusqu'à leur épuisement complet. Le remplacement de batteries usées, suite à une consommation normale, est la responsabilité du propriétaire du produit. Remarque (batterie ion-lithium seulement) : au pro-rata après 2 ans. Voir la garantie de la batterie pour plus de renseignements.

### Garantie à vie du vilebrequin (modèle ProStripe 02657 seulement)

Le modèle ProStripe, équipé en première monte d'un disque de friction et du débrayage de frein de lame avec protection de vilebrequin (ensemble débrayage de frein de lame [BBC] + disque de friction intégré) Toro d'origine, et utilisé par le premier acheteur en conformité avec les procédures d'utilisation et d'entretien recommandés, bénéficie d'une garantie à vie contre la flexion du vilebrequin. Les machines équipées de rondelles de friction, du débrayage du frein de lame (BBC) et autres équipements de ce type ne sont pas couvertes par la garantie à vie du vilebrequin.

### Entretien aux frais du propriétaire

La mise au point du moteur, le graissage, le nettoyage et le polissage, le remplacement des filtres, du liquide de refroidissement et les entretiens recommandés font partie des services normaux requis par les produits Toro qui sont aux frais du propriétaire.

### Conditions générales

La réparation par un distributeur ou un concessionnaire Toro agréé est le seul dédommagement auquel cette garantie donne droit.

**The Toro Company et Toro Warranty Company déclinent toute responsabilité en cas de dommages secondaires ou indirects liés à l'utilisation des produits Toro couverts par cette garantie, notamment quant aux coûts et dépenses encourus pour se procurer un équipement ou un service de substitution durant une période raisonnable pour cause de défaillance ou d'indisponibilité en attendant la réparation sous garantie. Il n'existe aucune autre garantie expresse, à part la garantie spéciale du système antipollution, le cas échéant. Toutes les garanties implicites relatives à la qualité marchande et à l'aptitude à l'emploi sont limitées à la durée de la garantie expresse.**

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas. Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.

### Note concernant la garantie du système antipollution

Le système antipollution de votre Produit peut être couvert par une garantie séparée répondant aux exigences de l'agence américaine de défense de l'environnement (EPA) et/ou de la direction californienne des ressources atmosphériques (CARB). Les limitations d'heures susmentionnées ne s'appliquent pas à la garantie du système antipollution. Reportez-vous à la Déclaration de garantie de conformité à la réglementation antipollution fournie avec votre produit ou figurant dans la documentation du constructeur du moteur.